

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DONNEZAC

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Recu en préfecture le 20/06/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 033-213301518-20250613-2025_06_07-DE

DELIBERATION n° 2025 - 06 - 07

DONNEZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François JOYÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2025

PRESENTS : Jean-François JOYÉ, Jean-Marie HÉRAUD, Claudine HÉRAUD, Franck CHASSIN, Dominique DIDIER, Patrice SOPÉNA, Régine LAMBERT, Thierry COURJAUD, Marie-Pascale FEBVIN, Jean-Pierre GENAIN, Benoît VIAUD.

ABSENTS-EXCUSES : Virginie FAURE, Jean-Michel PICQ, Bernard ARDOIN, Laurent QUÉRION.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Marie HÉRAUD

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal

- Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité d'augmenter le prix de la garderie municipale.
 - Celui-ci avait été augmenté pour la rentrée 2024/2025 (*Délibération n° 2024-04-03*).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés,

⇒ le tarif de la garderie qui était de 1,75 € le matin et 1,75 € le soir passera à 2 € le matin et 2 € le soir à compter de la rentrée scolaire 2025/2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 16 juin 2025

Le Maire
J-F JOYÉ

Secrétaire de séance
Jean-Marie HÉRAUD



Affiché le :

20 JUIN 2025

Transmis au représentant de l'état :

20 JUIN 2025

2025 -

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le

ID : 033-213301518-20250613-2025_06_07-DE

Berger
Levrault